

APPROCHE A VUE

Visual approach

Ouvert à la CAP
Public air traffic

SAINT CYR L'ECOLE

AD 2 LFPZ APP 01

15 JUL 21

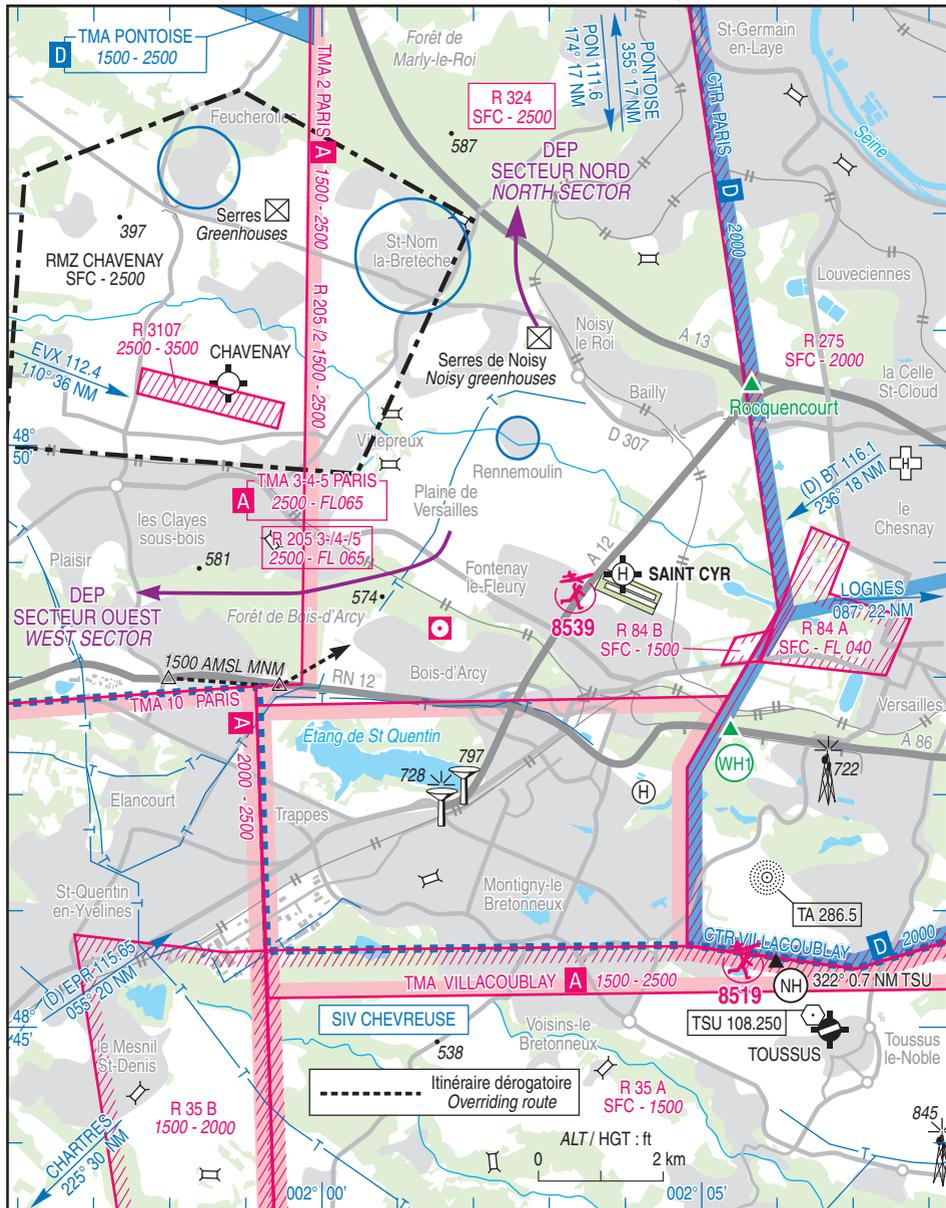
| | | |
|---|--|-------------------------------|
|  | ALT AD : 373 (14 hPa) LAT : 48 48 37 N LONG : 002 04 24 E | LFPZ VAR : 1°E (20) |
|---|--|-------------------------------|

ATIS/V : 131.025 (FR seulement/only) ☎ 01 30 85 09 86

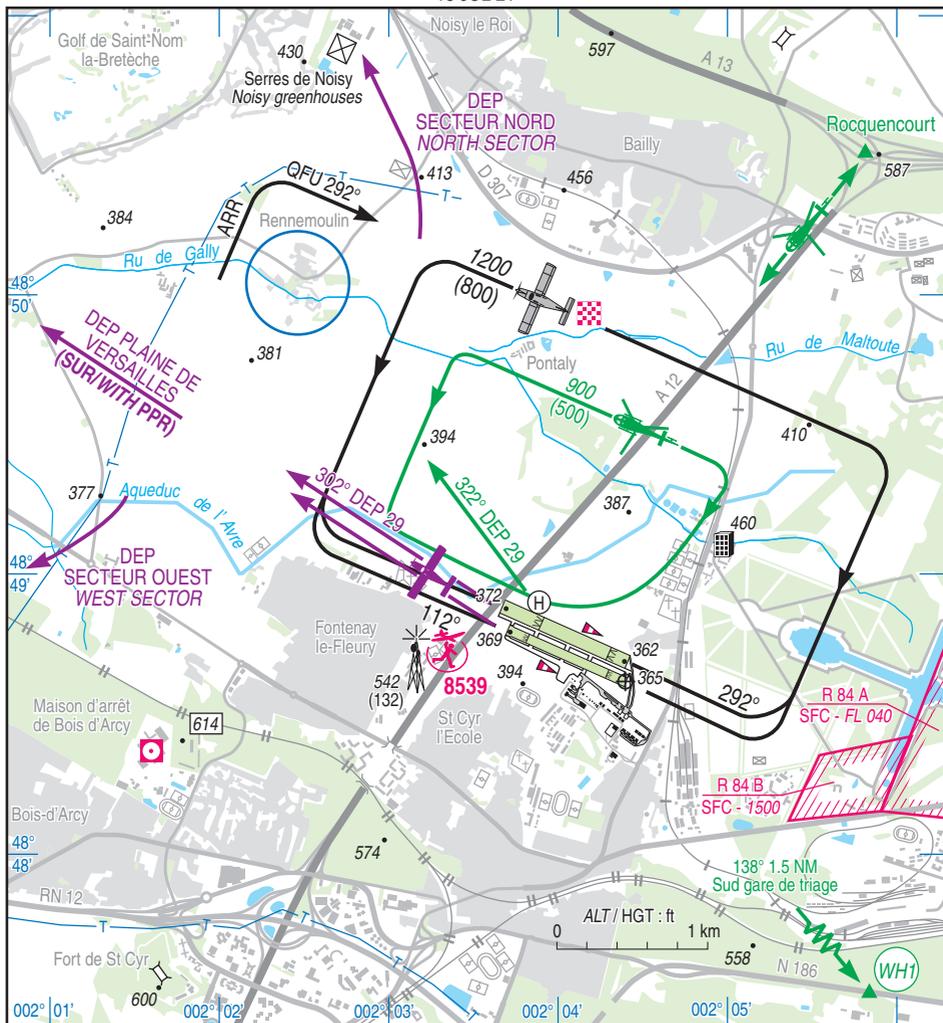
VDF

APP : NIL

TWR : 118.000 GND (SOL) : 121.950. Absence ATS : A/A 118.000 (FR seulement/only).



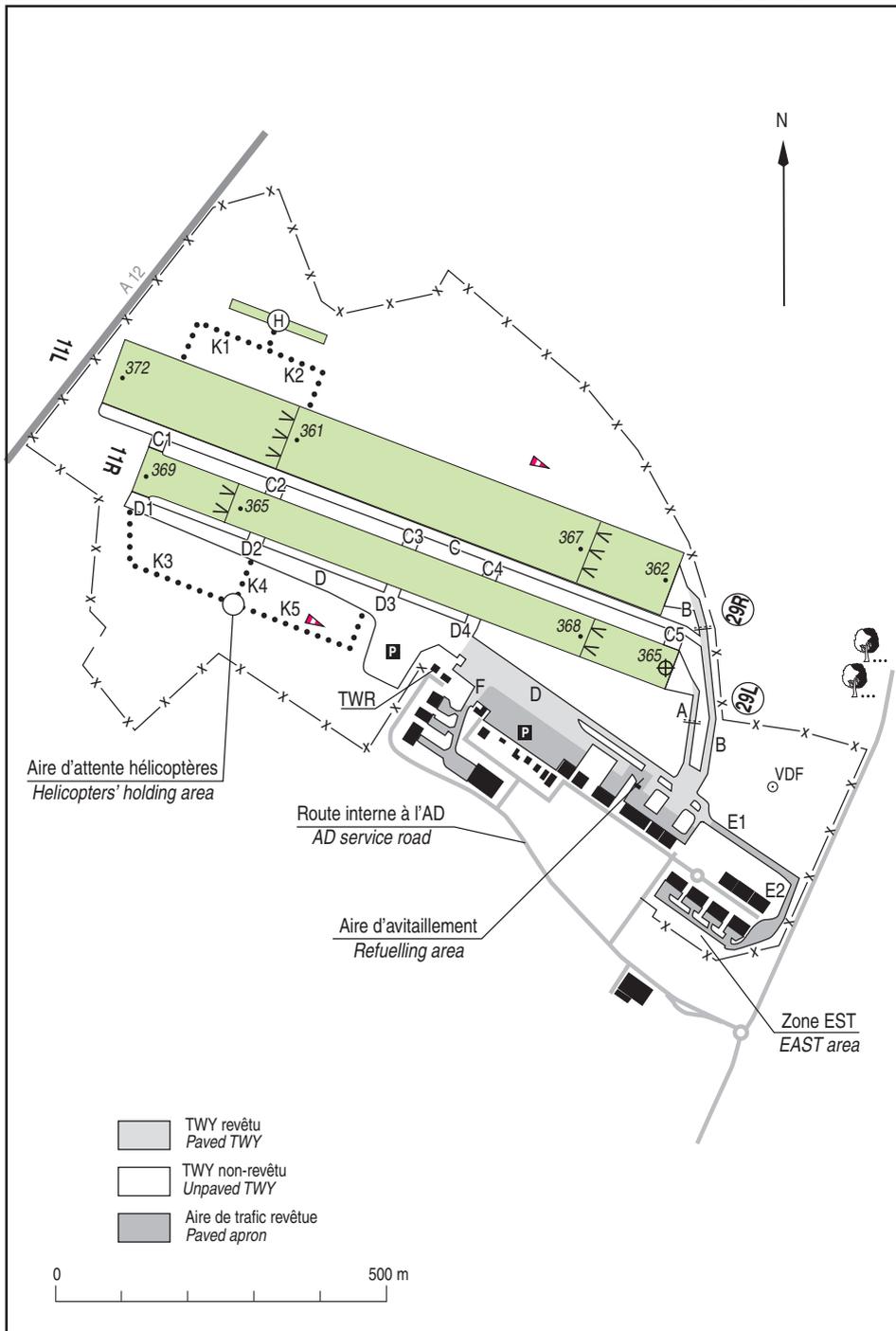
15 JUL 21



| RWY | QFU | Dimensions Dimension | Nature Surface | Résistance Strength | TODA | ASDA | LDA |
|-----|-----|-------------------------|-------------------|------------------------|------|------|-----|
| 11L | 112 | 890 x 100 | Non revêtue | - | 760 | 890 | 615 |
| 29R | 292 | | Unpaved | | 778 | 890 | 760 |
| 11R | 112 | 865 x 60 | Non revêtue | - | 730 | 865 | 715 |
| 29L | 292 | | Unpaved | | 715 | 865 | 730 |

Aides lumineuses : NIL

Lighting aids : NIL



SAINT CYR L'ECOLE

Consignes particulières / Special instructions

Conditions d'utilisation de l'AD

AD réservé aux ACFT munis de radio.

← ULM classes 1, 2 et 5 interdits.

Entraînements tours de piste SAM, DIM et JF réservés aux ACFT basés.

Utilisation simultanée 11L/29R et FATO interdite, si un des deux aéronefs a une masse de décollage supérieure ou égale à 3180 kg.

Du 1er avril au 30 octobre, les SAM, DIM et JF de 1100 à 1300 (ETE : - 1 HR), l'entraînement en tour de piste est réservé aux aéronefs équipés d'un dispositif atténuateur de bruit (silencieux). Cette limitation ne s'applique pas aux départs et arrivées des aéronefs en vol local ou en voyage.

Dangers à la navigation aérienne

Risque de confusion avec l'AD de Chavenay (LFPX) : attention à la proximité des circuits de piste et des itinéraires d'arrivée et de départ des 2 aérodromes.

Risque de turbulence dans la trouée Est de l'AD par vent de secteur Sud.

Restrictions possibles après fortes précipitations.

Procédures et consignes particulières

Circulation au sol :

Roulage interdit hors RWY et TWY.

L'utilisation des TWY est limitée aux ACFT d'envergure de 15 m maximum.

TWY ECHO DEUX (E2) limité aux aéronefs d'envergure inférieure à 11 m.

Les appareils circulant sur les TWY doivent laisser la priorité aux appareils sortant des RWY.

Environnement :

Respect du circuit publié obligatoire.

Avitaillement :

- L'accès est à sens unique et s'effectue face à l'Est, sauf clairance contraire.

- Au maximum deux avions ou ULM à la fois sur l'aire identifiée utilisant chacun un point d'avitaillement ou un seul hélicoptère. Le positionnement se fait sur l'aire dédiée.

- Le port d'une chasuble haute visibilité pour les équipages en charge de l'avitaillement de l'aéronef est obligatoire.

- Stationnement et arrêt interdit sur toute la voie de sortie après avitaillement.

AD operating conditions

AD reserved for radio equipped ACFT.

Class 1, 2 and 5 ULMs are prohibited.

Traffic pattern training flights on SAT, SUN and public HOL are reserved for home-based ACFT.

Simultaneous use 11L/29R and FATO prohibited, if one of the two ACFT has take-off weight greater than or equal to 3180 kg.

From 1st of April to 30 st of October : SAT, SUN and public HOL from 1100 to 1300 (SUM : - 1 HR), traffic pattern training flights reserved for ACFT equipped with noise abatement gear (exhaust silencer). Restriction does not apply to departures and arrivals of local flights and travelling ACFT.

Air navigation hazards

Risk of confusion with Chavenay AD (LFPX) : pay attention to the proximity of the traffic patterns and the arrival and departure routes of the 2 aerodromes.

Wake turbulence hazards in EAST clearway of AD with South wind.

Possible restrictions after severe rainfalls.

Procedures and special instructions

Taxiing :

Taxiing prohibited except on RWY and TWY.

Use of the TWY is limited to ACFT of maximum wing span 15 m.

TWY ECHO TWO (E2) limited to aircraft with wingspan less than 11 m.

Taxiing ACFT on TWY must give way to ACFT leaving from RWY.

Environment :

Compliance with published traffic pattern mandatory.

Fuelling :

- One-way access facing East, except opposite clearance.

- Maximum of two planes or ULM on the identified area each using a fuelling spot or one helicopter. The positioning is made on the dedicated area.

- Wearing of high visibility jacket is mandatory for crew members in charge with ACFT fuelling.

- Parking and stop prohibited on the entire exit way after fuelling.

SAINT CYR L'ECOLE

Départs / arrivées :

Attention à la possible confusion entre les serres de Feucherolles et les serres de Noisy.

Une attention particulière des usagers est attirée sur le respect de l'étape de base 29 / vent traversier 11, du fait de la proximité de cette branche du tour de piste avec les zones LF-R84A et LF-R84B.

Respecter le tracé de la vent arrière : passer au Sud de l'Amer afin de rester à distance de la D307.

Procédures Départs :Départs QFU 292° :

Altération de route 10° à droite au passage de la verticale de l'autoroute puis poursuivre la montée initiale.

- Sortie par le secteur Nord :

En fin de montée initiale, rejoindre le vent traversier puis poursuivre jusqu'aux serres de Noisy en laissant Rennemoulin sur la gauche.

- Sortie par la plaine de Versailles :

Peut être autorisée à titre exceptionnel uniquement si les services ATS de Chavenay et Saint Cyr sont ouverts et doit être demandée dès le premier contact.

- Sortie par le secteur Ouest :

En fin de montée initiale, virer vers la gauche pour rejoindre la pointe Est de la forêt de Bois d'Arcy et la survoler sur toute sa longueur comme indiqué sur la carte d'approche à vue.

Départs QFU 112° :

- Sortie par le secteur Nord :

En fin de vent arrière rejoindre les serres de Noisy.

- Sortie par la plaine de Versailles :

Peut être autorisée à titre exceptionnel uniquement si les services ATS de Chavenay et Saint Cyr sont ouverts et doit être demandée dès le premier contact. Eviter le survol de Rennemoulin.

- Sortie par le secteur Ouest :

Monter dans le circuit de piste et rejoindre la pointe Est de la forêt de Bois d'Arcy et la survoler sur toute sa longueur comme indiqué sur la carte d'approche à vue.

Procédures Arrivées :Arrivées QFU 292° :

- Arrivée par le secteur Nord :

Contact recommandé 3 minutes avant les serres de Noisy. Puis rejoindre les serres de Noisy et sauf clairance contraire, intégration en vent arrière, en restant au Sud de l'Amer.

Departures / arrivals :

Caution : possible confusion between the Feucherolles greenhouses and the Noisy greenhouses.

Users are reminded that they must comply with base leg 29 / side wind 11, due to the proximity of this circling pattern branch with zones LF-R84A and LF-R84B.

Compliance with the downwind published leg : fly South of the landmark to keep away from the D307.

Departure procedures :Departures QFU 292° :

Route alteration by 10° to the right when passing overhead highway then continue the initial climb.

- Exit via the North sector :

At the end of the initial climb, pick up the side wind then continue up to the Noisy greenhouses, leaving Rennemoulin on the left.

- Exit via the Versailles plain :

May be authorized exceptionally only if the Chavenay and Saint Cyr ATS are open and must be requested on first contact.

- Exit via the West sector :

At the end of the initial climb, turn to the left to head towards the eastern tip of the Bois d'Arcy forest and fly over the entire length of the forest as indicated on the visual approach chart.

Departures QFU 112° :

- Exit via the North sector :

At the end of downwind leg, head towards the Noisy greenhouses.

- Exit via the Versailles plain :

May be authorized exceptionally only if the Chavenay and Saint Cyr ATS are open and must be requested on first contact. Avoid flying over Rennemoulin.

- Exit via the West sector :

Climb in the traffic pattern, head towards the eastern tip of the Bois d'Arcy forest and fly over the entire length of the forest as indicated on the visual approach chart.

Arrival procedures :Arrivals QFU 292° :

- Arrival via the North sector :

Contact recommended 3 minutes before the Noisy greenhouses. Then head towards the Noisy greenhouses and, unless otherwise cleared, integration downwind, remaining South of the landmark.

SAINT CYR L'ECOLE

- Arrivée par la plaine de Versailles :

Peut être autorisée à titre exceptionnel uniquement si les services ATS de Chavenay et Saint Cyr sont ouverts et doit être demandée dès le premier contact avec la tour de Chavenay.

Contournement obligatoire par le Nord de Rennemoulin puis, sauf clairance contraire, intégration en vent arrière en restant au Sud de l'Amer.

- Arrivée par le secteur Ouest :

Contact recommandé 3 minutes avant le travers de l'extrémité Ouest de l'étang de Saint Quentin.

Possibilité de croiser des trafics en sens inverse : l'allumage des phares est recommandé :

- Si le plafond est supérieur à 1500 ft : il est recommandé de longer la RN12, en restant au Sud de celle-ci, à une altitude entre 1500 ft et le plancher de la classe A. A l'extrémité Ouest de l'étang de Saint Quentin, virer à gauche, contourner obligatoirement Rennemoulin par l'Ouest (sauf clairance contraire) et rejoindre le début de la vent arrière main droite piste 29.
- Si le plafond est inférieur à 1500 ft : l'itinéraire dérogatoire par la RN12 représenté sur la carte APP 01 est interdit. Arrivée possible par la forêt de Bois d'Arcy, contourner obligatoirement Rennemoulin par l'Ouest (sauf clairance contraire) et rejoindre le début de vent arrière main droite piste 29.

Arrivées QFU 112° :

- Arrivée par le secteur Nord :

Contact recommandé 3 minutes avant les serres de Noisy puis rejoindre le circuit selon les instructions du contrôle.

- Arrivée par la plaine de Versailles :

Peut être autorisée à titre exceptionnel uniquement si les services ATS de Chavenay et de Saint Cyr sont ouverts et doit être demandée dès le premier contact avec la tour de Chavenay.

- Arrivée par le secteur Ouest :

Contact recommandé 3 minutes avant le travers de l'extrémité Ouest de l'étang de Saint Quentin.

Possibilité de croiser des trafics en sens inverse : l'allumage des phares est recommandé :

- Si le plafond est supérieur à 1500 ft. Il est recommandé de longer la RN12, en restant au Sud de celle-ci, à une altitude entre 1500 ft et le plancher de la classe A. A l'extrémité ouest de l'étang de Saint Quentin, virer à gauche en direction du Nord-Est et suivre clairance contrôle.
- Si le plafond est inférieur à 1500 ft, l'itinéraire dérogatoire par la RN12 représenté sur la carte APP 01 est interdit. Arrivée possible, par la forêt de Bois d'Arcy, suivre clairance du contrôle.

- Arrival via the Versailles plain :

May be authorized exceptionally only if the Chavenay and Saint Cyr ATS are open and must be requested on first contact with the Chavenay tower.

Compulsory avoidance of Rennemoulin via the North then, unless otherwise cleared, integration downwind, remaining South of the landmark.

- Arrival via the West sector :

Contact recommended 3 minutes before crossing the West end of the Saint Quentin pond.

Possibility of meeting traffic coming in the opposite direction : it is recommended to switch on the lights :

- If the ceiling is higher than 1500 ft : it is recommended to fly along the RN12, remaining on the South side, at an altitude between 1500 ft and the class A floor. At the West end of the Saint Quentin pond, turn left, compulsory avoidance of Rennemoulin via the West (unless otherwise cleared) and join the beginning of the right hand downwind leg for runway 29.
- If the ceiling is below 1500 ft : the overriding route via the RN12 shown on chart APP 01 is prohibited. Possible arrival via the Bois d'Arcy forest, compulsory avoidance of Rennemoulin via the West (unless otherwise cleared) and join the beginning of the right hand downwind leg for runway 29.

Arrivals QFU 112° :

- Arrival via the North sector :

Contact recommended 3 minutes before the Noisy greenhouses, then join the pattern according to the instructions from the control unit.

- Arrival via the Versailles plain :

May be authorized exceptionally only if the Chavenay and Saint Cyr ATS services are open and must be requested on first contact with the Chavenay tower.

- Arrival via the West sector :

Contact recommended 3 minutes before crossing the West end of the Saint Quentin pond.

Possibility of meeting traffic coming in the opposite direction : it is recommended to switch on the lights :

- If the ceiling is higher than 1500 ft. It is recommended to fly along the RN12, remaining on the South side, at an altitude between 1500 ft and the class A floor. At the West end of the Saint Quentin pond, turn left heading North East and follow ATC clearance.
- If the ceiling is below 1500 ft, the overriding route via the RN12 shown on chart APP 01 is prohibited. Possible arrival via the Bois d'Arcy forest, follow ATC clearance.

SAINT CYR L'ECOLE

Circuit basse hauteur :

300 ft MNM dans le sens des circuits publiés.

Vols d'entraînements avec instructeur uniquement.

Le circuit basse hauteur avion ou ULM ne sera pas autorisé si un HEL se trouve dans le circuit HEL

Procédures et consignes particulières hors HOR ATS

Entraînement tour de piste réservé aux usagers basés avec 4 avions maximum simultanément dans le tour de piste.

Les départs et arrivées de l'aérodrome de Saint-Cyr par la plaine de Versailles sont interdits.

QFU 292° préférentiel cause meilleurs dégagements.

RWY 11L/29R préférentielle à l'ATT.

RWY 11R/29L préférentielle au DEC.

Avant 0800 (ETE : - 1 HR), en QFU 292°, RWY 29R préférentielle.

Encadrements et exercices particuliers uniquement avec instructeur à bord.

Après l'ATT 11L/29R, il est recommandé de rouler vers les aires de trafic via le TWY CHARLIE (C) et le TWY BRAVO. (B).

Information concernant les hélicoptères :

En raison de l'absence de visibilité due au profil de la piste, l'attention des pilotes est attirée sur la possibilité de traversée de piste par les hélicoptères translatant de/vers la FATO via les TWY D1 et C1 en QFU 292° et via les TWY D2 et C2 en QFU 112° avec des risques de turbulences associés.

Il est recommandé d'attendre 2 minutes avant de décoller.

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas de panne radio d'un HEL survenant sur la FATO, le pilote HEL, en assurant sa séparation avec les autres aéronefs, traverse la RWY 11L/29R par le seuil 29R, puis rejoint l'aire de trafic via le TWY B.

Equipement AD

Equipement de surveillance du trafic : Aérodrome équipé d'une visualisation radar (voir AD 1.0).

Activité diverses

AEM (N° 8539) à proximité immédiate de la montée initiale 29L et de la finale 11R.

Plafond 80 ft ASFC SR-SS.

Consignes particulières de radiocommunication

En cas de panne de radiocommunication, aérodrome accessible aux usagers basés selon consignes locales quand l'organisme de contrôle est en activité.

Low height circuits :

300 ft MNM, same direction as the published circuits.

Training flights only with a flight instructor on board.

The aircraft or ULM low height circuit not be allowed if a helicopter is in the HEL circuit.

Procedures and special instructions outside ATS SKED

Traffic pattern training flights are reserved home based pilots authorized for 4 ACFT simultaneously in AD circuit.

Departures from and arrivals to the Saint-Cyr aerodrome via the Versailles plain are prohibited.

Preferred QFU 292° due to better clearing.

RWY 11L/29R preferential on LDG.

RWY 11R/29L preferential on TKOF.

On QFU 292°, before 0800 (SUM : - 1HR), preferred RWY 29R.

Engine failure trainings and special exercises only with an instructor on board.

After LDG 11L/29R, it is recommended to taxi to apron via TWY CHARLIE (C) and TWY BRAVO (B).

Information regarding helicopters :

Due to lack of visibility because of RWY profile, pilots attention is drawn to the possibility of RWY crossing by helicopters transferring to/from FATO via TWY D1 and C1 in QFU 292° and via TWY D2 and C2 in QFU 112° with associated turbulences risks.

It is recommended to wait 2 minutes before taking off.

Pilots attention is drawn to the fact that in case of radio failure of HEL on FATO, the HEL pilot, ensuring his separation with other ACFT, cross RWY 11L/29R at THR 29R, then join apron via TWY B.

AD equipment

Traffic surveillance equipment : Aerodrome equipped with a radar display (see AD 1.0).

Special activities

AEM (NR 8539) in the immediate proximity of the initial climb 29L and final 11R.

Ceiling 80 ft ASFC SR-SS.

Special radiocommunication instructions

In case of radiocommunication failure, aerodrome accessible to the based users, according to local instructions when ATC is active.

SAINT CYR L'ECOLE

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / *Timetables unless otherwise specified*
UTC HIV ; HOR ETE : - 1 HR / *UTC WIN ; SUM SKED : - 1 HR*

- 1 - **Situation / Location** : 4 km WNW Versailles (78 - Yvelines).
- 2 - **ATS** : 0800-SS + 30 limité à / *limited to 1900*.
Sol / *ground* : LUN-VEN / *MON-FRI* : 0815-1130, 1300-1500, 1600-1845.
SAM, DIM et JF / *SAT, SUN and HOL* : 0800-1900.
HOR CTL Sol communiqués par ATIS / *GND CTL SKED provided by ATIS*.
Chef C. A. / *ATC manager* : TEL : 01 30 58 12 60.
FAX TWR : 01 34 60 67 30.
78210 Saint Cyr l'Ecole.
- 3 - **VFR de nuit / Night VFR** : Non agréé / *Not approved*.
- 4 - **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Groupe ADP Paris Aéroport,
Direction du Bourget et des aérodromes d'aviation générale
Bâtiment Paul Bert, 1 rue Désirée Lucca
93350 Le Bourget
TEL : 01 60 05 58 09 - FAX : 01 48 62 00 61
Permanence : 06 69 58 04 03
Redevances / *Fees* :
<https://www.parisaeroport.fr/entreprises/services-aux-compagnies-aeriennes/tarifs-redevances>
TEL : 01 74 25 49 58 ou 01 48 62 07 51.
- 5 - **CAA** : Délégation Ile de France (voir / *see GEN*).
- 6 - **BRIA** : LE BOURGET (voir / *see GEN*).
- 7 - **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement FPL VFR / *Addressing VFR FPL* : voir / *see GEN 12*.
- 8 - **MET** : VFR : voir / *see GEN VAC* ; IFR : voir / *see AIP GEN 3.5* ; Station : NIL.
- 9 - **Douanes, Police / Customs, Police** : NIL.
- 10 - **AVT** Carburant / *Fuel* : 100 LL.
Exploitant / *Operator* : Air BP C/O Paris Air Services TEL : 01 84 73 11 81.
Carte BP / *BP Card* : H24.
Cartes de crédit et Paiements en espèces / *Credit cards and Cash payment* : 0800-1700 avec PN de 24 HR / *with 24 HR PN*.
- 11 - **RFFS** : Niveau 1 / *Level 1*.
- 12 - **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : NIL.
- 13 - **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : NIL.
- 14 - **Réparations / Repairs** : Toutes réparations ACFT légers / *All repairs light ACFT*.
- 15 - **ACB** : Divers de la région parisienne / *Various from Paris region*.
- 16 - **Transports** : RER - Train - Bus.
- 17 - **Hotels, restaurants** : Sur AD et à proximité / *On AD and in the vicinity*.